



SUEZ RV ENERGIE



Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

**Projet d'aménagement du centre de tri-transfert
et d'activité de préparation de déchets haut PCI
sur le site SUEZ RV Centre-Ouest à Fossé (41)**

PJ n°51 : Origine géographique prévue des déchets





Rapport n°122992/version A – 25 juillet 2023

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	25/07/2023	8	0	Version originelle

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Delphine BRIAND	Ingénieur d'études	25/07/2023	
Approbation	Christophe SCHARFF	Directeur de projets	25/07/2023	

Sommaire

1. Présentation du projet	4
1.1. Présentation générale du projet	4
1.2. Situation géographique	5
2. Nature et origine géographique des déchets	6
2.1. Déchets admissibles	6
2.2. Origine géographique des déchets	6

Table des figures

Figure 1 : Plan de localisation du site d'étude	5
---	---

1. Présentation du projet

1.1. Présentation générale du projet

Le projet d'aménagement de la plateforme de tri-transfert de Fossé consiste principalement à réaménager les alvéoles de stockages des déchets réceptionnés et traités sur site et à mettre en œuvre une plateforme de préparation des déchets Haut PCI.

Les déchets traités sur la nouvelle plateforme de préparation des déchets Haut PCI seront dirigés vers des unités dédiées de valorisation énergétique de déchets Haut PCI. Le site permettra en particulier d'approvisionner la Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique de Valcante à Blois (41), dont la mise en service est prévue au 2ème semestre 2026.

Le prétraitement opéré sur les déchets permettra d'extraire les matériaux recyclables et ne conserver que les déchets combustibles à haut pouvoir énergétique qui pourront être valorisés sous forme d'énergie. Les taux de valorisation des déchets réceptionnés sur site est estimé à :

- Valorisation matière (bois, carton, métaux...) : 10 à 30% ;
- Valorisation énergétique (refus haut PCI) : 50 à 75% ;
- Refus (inertes, indésirables) : 10 à 20%.

La capacité maximale de traitement prévue sur la plateforme de préparation des déchets haut PCI est estimée à 60 000 t/an

1.2. Situation géographique

Le projet porté par SUEZ RV Centre Ouest se situe sur la commune de Fossé, dans le département de Loir-et-Cher (41), en région Centre-Val de Loire.

Le site d'étude est délimité :

- Au Nord par des zones boisées, des zones agricoles et la rivière de la Cisse ;
- A l'Ouest par route départementale D957, des zones boisées et des zones d'habitation ;
- Au Sud par la route de la carrière puis par des zones agricoles ;
- A l'Est par des zones boisées et agricoles puis par des entreprises : Loir et Cher Enrobés, Eurovia Centre Loire SAS et Val ECO.

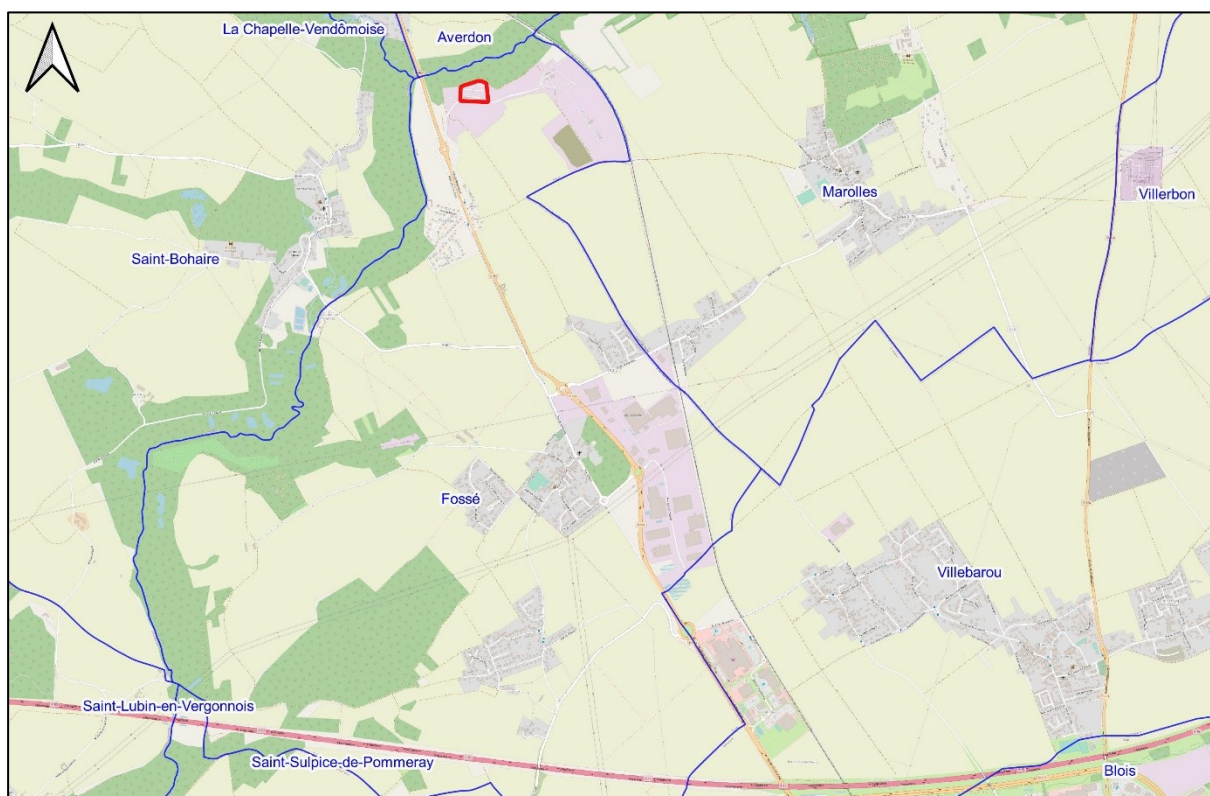


Figure 1 : Plan de localisation du site d'étude

2. Nature et origine géographique des déchets

2.1. Déchets admissibles

Pour la nouvelle activité de préparation de déchets haut-PCI, le site de Fossé réceptionnera des déchets de nature suivante :

- Les Tout Venant de Déchèterie (TVD), des déchets apportés en déchèterie qui n'ont pas de filière de recyclage ou de traitement spécifiques ;
- Les Déchets d'Activité Economique (DAE), produits par les acteurs économiques du territoire (industriels, artisans, commerçants...) ;
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ;
- Et de manière générale les déchets solides et non dangereux présentant un PCI important et assimilable à ces différents flux.

Ces natures de déchets sont déjà actuellement autorisées dans le cadre des activités existantes de tri-transfert du site de Fossé. Pour la mise en œuvre du projet de préparation Haut-PCI il est envisagé une capacité de traitement de 60 000 t/an.

A l'exception des déchets dangereux et VHU qui ne seront plus admissibles sur le site, la nature des autres déchets aujourd'hui admissibles sur le site de Fossé (collectes sélectives, journaux/revues/magazines et cartons, verre, bois A et B...) n'évolue pas dans le cadre de la réorganisation du site présentée dans le dossier.

2.2. Origine géographique des déchets

L'origine géographique des déchets reste identique à la situation actuelle. L'installation de préparation de Haut-PCI sera alimentée :

- En priorité par les déchets non dangereux issus du département du Loir-et-Cher (41) ;
- Par les départements limitrophes au Loir-et-Cher, à savoir les départements du Cher, Eure, Indre, Indre-et-Loire, Loiret et Sarthe.

En définitive, le projet est pleinement compatible avec les dispositions du SRADET de la région Centre-Val de Loire (cf. PJ n°52) et la nature et l'origine géographique des déchets restent similaires à la situation actuelle.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Références :



Portées
communiquées
sur demande